

---

---

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL SYNDICAL DU 27 MARS 2017**

Conseillers

en exercice : 42

Présents : 31

Pouvoirs : 6

Absents : 5

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept mars, le comité syndical du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal s'est réuni au lycée agricole de Saint-Flour, après convocation légale par son Président, Monsieur Pierre JARLIER

**Etaient présents :** Annie ANDRIEUX, Jean-Pierre BERTHET, François BOISSET, Richard BONAL, Claudette BRUGEROLLE, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Bernard CHAMBARON, Céline CHARRIAUD, Martine CHAZARIN, Jacques COUVRET, Bernard DELCROS, Jean-Jacques GEMARIN, Albert HUGON, Pierre JARLIER, Anne-Marie MARTINIERE, Bernard MAURY, Guy MICHAUD, Daniel MIRAL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Ghyslaine PRADEL, Bernard RAYNAUD, Jeanine RICHARD, Bernard RISPAL, Patricia ROCHES, Charles RODDE, Karine RODDE-DESPRATS, Christian ROUDIER, Michel SEYT, Alain VANTALON, Jean- Louis VERDIER

**Absents ayant donné pouvoir:** Gérard DELPY, André JUGIEU, Joël LABORIE, René MOLINES, Denis TOURVIEILLE, Nicole VIGUES

**Absents :** Bernard COUDY, Christophe LACOMBE, Jean MAGE, Bruno PARAN, Sébastien VEDRINES,

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 31/03/2017 et que la convocation avait été faite le 17 mars 2017.

---

**COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 10 MARS 2017**

**POUR : 37 voix**

---

**2017-23 : VOTE DU BUDGET GENERAL 2017**

**LE COMITE SYNDICAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après avoir délibéré,

*- Adopte le budget primitif 2017 « budget général » tel qu'annexé*

**POUR : 37 voix**

---

**2017-24 : VOTE DU BUDGET ANNEXE SERVICE ENVIRONNEMENT 2017**

**LE COMITE SYNDICAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après avoir délibéré,

*- Adopte le budget primitif annexe 2017 « service environnement » tel qu'annexé*

**POUR : 37 voix**

## **2017-25 : VOTE DU BUDGET ANNEXE SCOT INGENIERIE 2017**

Conseillers en exercice concernés : 36

Présents : 21

Pouvoirs : 6

Absents : 4

### **LE COMITE SYNDICAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après avoir délibéré,

*- Adopte le budget primitif annexe 2017 « scot ingénierie » tel qu'annexé*

POUR : 27 voix

---

## **2017-26 : PARTICIPATIONS FINANCIERES 2017 : BUDGET GENERAL ET SERVICE ENVIRONNEMENT**

### **LE COMITE SYNDICAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après avoir délibéré,

*- Fixe le montant des participations financières comme suit :*

*Budget général : 4.15 euros/habitant*

*Budget annexe service environnement : 31.15 euros/habitant*

POUR : 37 voix

---

## **2017-27 : PARTICIPATIONS FINANCIERES 2017 : BUDGET ANNEXE SCOT INGENIERIE**

Conseillers en exercice concernés : 36

Présents : 21

Pouvoirs : 6

Absents : 4

### **LE COMITE SYNDICAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après avoir délibéré,

*- Fixe le montant des participations financières comme suit : 3 euros / habitant*

POUR : 27 voix

---

## **2017-28 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DES FINANCES**

### **LE COMITE SYNDICAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après avoir délibéré,

*-Décide de modifier la composition de la commission de finances et d'ajouter monsieur Couvret, vice président en qualité de membre ;*

POUR : 37 voix

## **2017-29 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE SCOT/CLIMAT**

Conseillers en exercice concernés : 36

Présents : 21

Pouvoirs : 6

Absents : 4

### **LE COMITE SYNDICAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après avoir délibéré,

- *Décide de modifier la composition du comité de pilotage SCOT CLIMAT et d'ajouter les membres suivants :*  
*Monsieur Jacques Couvret*  
*Madame Annie Andrieux*

POUR : 27 voix

---

## **2017-30 : ISDND : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SYTEC A LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE**

Considérant qu'il convient de choisir les représentants du syndicat au sein de la commission de suivi de site

### **LE COMITE SYNDICAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après avoir délibéré,

- *Désigne deux élus titulaires et deux suppléants en tant que représentants du syndicat au sein de la CSS, et ce comme suit : Monsieur Pierre Jarlier (suppléant Madame Jeanine Richard) et Monsieur Jean-Jacques Gemarin (suppléant Charles Rodde)*

POUR : 37 voix

---

## **2017-31 : PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU ET LUTTE CONTRE LA NOCIVITE DES DECHETS ET DES PRATIQUES : PLAN DE FINANCEMENT 2017 ET DEMANDE DE SOUTIEN AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE**

Considérant que depuis le début de l'année 2013, le syndicat mène un travail important pour la préservation de la ressource en eau et la lutte contre la nocivité des déchets et des pratiques.

Considérant que cette action fait l'objet d'un soutien financier des agences de l'eau.

Considérant que le soutien financier est calculé sur les bases suivantes :

- subvention à hauteur de 50% du montant de la rémunération de l'animateur
- subvention à hauteur de 80% du montant des actions menées

Considérant que l'aide financière est attribuée annuellement et un nouveau dossier de demande de subvention doit être déposé au titre de l'année 2017.

Considérant que le plan de financement de l'opération pourrait être le suivant :

| <b>2017</b>   |   |
|---|---|
| Dépenses  | Recettes  |
| Animation : 35 000 euros<br>Actions : 30 000 euros HT | Agence de l'eau : 41 500 euros<br>Syndicat : 19500 euros (+TVA) |
| <b>TOTAL : 65 000</b>                                 | <b>TOTAL : 65 000</b>   |

Considérant que le programme d'actions 2017 pourrait s'inscrire dans la continuité des actions menées en 2016 :

- actions de sensibilisation envers les enfants
- actions de sensibilisation du grand public par la communication sur les alternatives aux produits ménagers nocifs et aux produits de jardinage toxiques ; sensibilisation à l'utilisation des déchetteries pour la récupération des produits dangereux ; sensibilisation à la complexité du traitement de l'eau...
- actions envers les collectivités par la promotion de méthodes alternatives aux produits phytosanitaires et des méthodes de gestion différenciée des espaces verts
- actions en direction des agriculteurs (sensibilisation, alternatives aux phytosanitaires, engrais...)
- actions en direction des établissements de santé (hôpitaux, maisons de retraite...) : méthodes naturelles d'entretien des espaces verts
- actions en direction des entreprises, commerçants et artisans
- actions de sensibilisation à l'impact sur le milieu naturel de l'utilisation des produits dangereux en lien avec des partenaires (apiculteurs...)

#### **LE COMITE SYNDICAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,  
Après avoir délibéré,

- *Adopte le plan de financement proposé ci-dessus ;*
- *Autorise Monsieur le Président à solliciter les financements auprès de l'Agence de l'eau au titre de l'année 2017 ;*
- *Autorise Monsieur le Président à signer la convention d'aide.*

POUR : 37 voix

---

#### **2017-32 : ACQUISITION DE BROyeurs A DECHETS VERTS : DEMANDE DE FINANCEMENT**

Considérant que le SYTEC assure la récupération des déchets verts sur les aires de déchets verts et dans les déchetteries du territoire ;

Considérant que le SYTEC a besoin de 2500 tonnes de déchets verts pour assurer le compostage des boues sur la station de co compostage des Cramades ;

Considérant que le gisement de déchets verts en 2016 avoisine les 5000 tonnes ;

Considérant la possibilité de mener une opération expérimentale en s'équipant de broyeurs et en clôturant certaines aires pour limiter les apports, et éviter le transport et le traitement sur le site des cramades (par recherches de filières locales de valorisation : paillage, don aux habitants, aux agriculteurs...)

Considérant les aides financières de l'ademe à l'acquisition de broyeurs à hauteur de 30% du montant des acquisitions ;

Considérant les crédits inscrits au budget à hauteur de 100 000 euros HT

**LE COMITE SYNDICAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,  
Après avoir délibéré,

- *Valide le plan de financement de l'opération :*

| <i>Dépenses</i>   | <i>Recettes</i>                 |
|---|---------------------------------|
| <i>Broyeurs : 75 000 euros</i>                                    | <i>Ademe : 22 500 euros</i>     |
| <i>Equipements divers pour clôture d'aires :<br/>25 000 euros</i> | <i>SYTEC : 75 500 euros</i>     |
| <i>Total : 100 000 euros HT</i>                                   | <i>Total : 100 000 euros HT</i> |

- *Autorise Monsieur le Président à solliciter un financement auprès de l'Ademe.*

POUR : 37 voix

---

**2017-33 : RECRUTEMENT D'UN AGENT DE TRAITEMENT DES DECHETS EN CONTRAT AIDE A TEMPS COMPLET POUR UNE DUREE DE TROIS ANS (OU DEUX AGENTS A TEMPS NON COMPLET)**

Considérant que le SYTEC pourrait avoir la possibilité de recruter un agent contractuel en contrat aidé en qualité d'agent de traitement des déchets pour une durée de trois ans à temps complet (ou deux agents à temps non complet pour une durée maximale totale de 24 mois) ;

Considérant que la rémunération de cet agent pourrait être basée sur le SMIC horaire ;

**LE COMITE SYNDICAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,  
Après avoir délibéré,

- *Décide de recruter un agent en contrat aidé à temps complet pour une durée de trois ans (ou deux agents à temps non complet) pour exercer les missions d'agent de traitement des déchets ;*
- *Décide de fixer la rémunération au taux horaire brut du SMIC en vigueur ;*
- *Autorise monsieur le Président à signer le contrat de travail et tous les justificatifs nécessaires au recrutement.*

POUR : 37 voix

---

**2017-34 : RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CONTRAT AIDE A HAUTEUR DE 26 HEURES HEBDOMADAIRES**

Considérant que le SYTEC pourrait avoir la possibilité de recruter un agent contractuel en contrat aidé ;

Considérant que la rémunération de cet agent pourrait être basée sur le SMIC horaire.

**LE COMITE SYNDICAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,  
Après avoir délibéré,

- *Décide de recruter un agent en contrat aidé pour exercer les missions d'agent d'entretien et de traitement des déchets ;*
- *Décide de fixer la rémunération au taux horaire brut du SMIC en vigueur ;*
- *Autorise Monsieur le Président à signer le contrat de travail et tous les justificatifs nécessaires au recrutement.*

POUR : 37 voix

#### **2017-35 : MODALITES DE RECOURS A DES STAGIAIRES**

Considérant que le SYTEC pourrait accueillir des élèves stagiaires liés par une convention conclue entre l'établissement d'enseignement et la collectivité (sig, scot, environnement...);

Considérant que la gratification est obligatoire lorsque la présence du stagiaire est supérieure à 2 mois au cours de l'année d'enseignement scolaire ou universitaire ;

Considérant que le montant de la gratification doit figurer dans la convention de stage et est apprécié au moment de la signature ;

Considérant que le taux horaire de la gratification est égal, à la date de la présente délibération, à 3,6 € par heure de stage, correspondant à 15 % du plafond de la Sécurité sociale (soit 24 € x 0,15) ;

Considérant que les organismes publics ne peuvent pas verser de gratification supérieure au montant minimum légal sous peine de requalification de la convention de stage en contrat de travail.

#### **LE COMITE SYNDICAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,  
Après avoir délibéré,

- *Décide de recourir au besoin aux services de stagiaires dans les conditions mentionnées ci-dessus ;*
- *Accepte le principe d'une gratification des stagiaires lorsque la prestation produite à l'occasion du stage répond à un besoin du service ou contribue à l'amélioration du service public du Syndicat;*
- *Décide de verser, le cas échéant, une gratification correspondant à 15 % du plafond de la Sécurité sociale.*

POUR : 37 voix

#### **2017-36 : CANDIDATURE AU FONDS DE SOUTIEN AUX ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE DANS LE CADRE DE LA 2EME PHASE DE L'ATLAS DE LA BIODIVERSITE TERRITORIALE (ABT)**

Conseillers en exercice concernés : 36

Présents : 21

Pouvoirs : 6

Absents : 4

Vu la délibération n°2016-68 du 8 novembre 2016 par laquelle le SYTEC s'est engagé à réaliser un Atlas de la Biodiversité Territoriale, en partenariat avec le Ministère de l'Environnement.

Considérant que le périmètre de l'ABT est d'environ 2400 km<sup>2</sup> et que compte tenu de l'ampleur du territoire, cette démarche habituellement conduite à l'échelle communale, a un caractère exceptionnel ;

Considérant que notre collectivité s'est engagée à poursuivre cette démarche en 2018 et 2019.

Considérant que l'Atlas de la Biodiversité Territoriale sera réalisé en plusieurs phases :

|               |         |   |
|---------------|---------|---|
| 2017          | PHASE 1 | Programme de sciences participatives & état des lieux de la biodiversité et des continuités écologiques   |
| 2018          | PHASE 2 | Poursuite du programme de sciences participatives<br>Approfondissement des expertises scientifiques et développement des partenariats<br>Finalisation de l'Atlas de la Biodiversité Territoriale<br>Valorisation des données et communication |
| 2019/<br>2020 | PHASE 3 | Mise en œuvre des actions de l'ABT  |

Considérant que la Phase 1 (année 2017) a fait l'objet d'une consultation de Marché Public en Procédure Adaptée, en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Considérant qu'afin de permettre la poursuite de cette action en 2018, il est proposé de faire une candidature au Fonds de Soutien aux Atlas de la Biodiversité, dont la gestion sera confiée à l'Agence Française de la Biodiversité.

#### **Contenu et budget de l'action «Atlas de la Biodiversité Territoriale 2018 »**

Considérant que cette 2<sup>ème</sup> phase de l'ABT prévoit :

- de poursuivre le programme de Sciences Participatives engagé en 2017
- d'approfondir les expertises scientifiques
- d'associer à la démarche de nouveaux partenariats (agences de l'eau, Agence Française de la Biodiversité, PNR...) ou consolider son articulation avec d'autres projets du territoire (TEPCV, TEPOS, PCAET...)
- de valoriser et communiquer par la production de l'Atlas de la Biodiversité Territoriale du SYTEC
- de préfigurer les orientations et le programme de préservation de la biodiversité qui pourra être décliné les années suivantes

| Description des prestations prévues en 2018  | Jours   | Prix unitaire | Montant prévisionnel € HT |
|--|---------|---------------|---------------------------|
| <b>1/ Poursuite du programme de sciences participatives</b>  |         |               | <b>25 000,00</b>          |
| Définition du contenu programme de sciences participatives, en fonction du bilan de l'année 2017 et si besoin amélioration de l'outil de collecte et de saisie des données   | 10      | 500           | 5 000,00                  |
| Encadrement des inventaires participatifs<br>Animation, sensibilisation et formation du public   | 24      | 500           | 12 000,00                 |
| Vérification, consolidation et validation scientifique des données<br>Restitution périodique et finale des données collectées<br>Synthèse et conclusion  | 16      | 500           | 8 000,00                  |
| <b>2/ Approfondissement des expertises scientifiques</b>   |         |               | <b>30 000,00</b>          |
| Inventaires complémentaires ou spécialisés, sur groupes, enjeux et territoires sous documentés ou présentant un intérêt environnemental spécifique (Zones Humides en partenariat avec les agences de l'eau)          | 50      | 600           | 30 000,00                 |
| Traitement, mise en forme et restitution des données   |         |               |                           |
| <b>3/ Valorisation et communication</b>  |         |               | <b>45 000,00</b>          |
| Rédaction et finalisation d'un Atlas de la Biodiversité du Territoire, comprenant un rapport et une cartographie détaillée, avec possibilité d'extraction à toutes les échelles du territoire (commune, ECPI, SYTEC) | 60      | 500           | 30 000,00                 |
| Edition et communication (fiches, plaquettes, posters, ...)  | Forfait | 10 000        | 10 000,00                 |
| Préfiguration d'orientations ou du programme d'actions le programme de préservation de la biodiversité qui pourra être décliné les années suivantes  | 10      | 500           | 5 000,00                  |
| <b>Coût global de l'opération</b>  |         |               | <b>100 000,00</b>         |

### Plan de financement

| <i>Financement</i>   | <i>Montant € HT</i> |
|--|---------------------|
| <b>Fonds de Soutien aux Atlas de la Biodiversité Communale sollicité</b> | <b>70 000,00</b>    |
| Autre co-financeur public  | 0,00                |
| <b>Montant total des financements sollicités</b>                         | <b>70 000,00</b>    |
| Autofinancement  | 30 000,00           |
| <b>Coût global de l'opération € HT</b>                                   | <b>100 000,00</b>   |

#### LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,  
Après avoir délibéré,

- *Décide de solliciter l'attribution d'une participation financière du Fonds de Soutien aux Atlas de la Biodiversité Communale, d'un montant de 70 000 euros pour la poursuite de l'Atlas de la Biodiversité Territoriale en 2018*
- *Décide de donner délégation au Président pour tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette décision*

POUR : 27 voix



**2017-37 : DEMANDE DE FINANCEMENT DU PROGRAMME LEADER 2014-2020**  
**GAL PAYS DE SAINT-FLOUR HAUTE AUVERGNE**  
**POUR L'ELABORATION DU PROJET TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Conseillers en exercice concernés : 36

Présents : 21

Pouvoirs : 6

Absents : 4

Considérant que le SYTEC prévoit de réaliser un Projet Territorial de Développement Durable, destiné à apporter une expertise transversale, à faire apparaître les perspectives d'évolution à moyen terme (15 à 20 ans), à définir un projet territorial et des pistes d'actions appropriables par les collectivités membres et être traduites dans les projets et actions à venir.

Considérant que cette action comprend les études suivantes :

- élaboration du Projet Territorial de Développement Durable, destiné à poser les enjeux et définir des objectifs de développement, intégrant le développement durable et l'adaptation du territoire au changement climatique dans les politiques territoriales
- développer la connaissance de l'économie présentielle, en lien avec le vieillissement démographique (silver économie), l'économie circulaire, l'économie sociale et solidaire et touristique
- développer la connaissance de l'économie agricole et forestière, leurs filières amont et aval (agroalimentaire, transformation), leur contribution à l'équilibre et à la structuration du territoire (démographie, emplois, qualité alimentaire, paysages, tourisme, image du territoire...)

Considérant que le périmètre concerné est celui dans lequel le SYTEC exerce la compétence « Aménagement et développement de l'espace » soit les deux nouvelles grandes intercommunalités « SAINT-FLOUR Communauté » et « Hautes-Terres Communauté, environ 100 communes (92 communes fusionnées et 103 avant fusions), pour 38 000 habitants, et s'étend sur une superficie d'environ 2400 km<sup>2</sup>.

Considérant la description et l'estimation de l'action :

La nature des dépenses prévisionnelles envisagées sont les suivantes :

- élaboration du Projet Territorial de Développement Durable : expertise et diagnostic partagé, animation et prospective territoriale, définition du Projet Territorial de Développement Durable
- diagnostic de l'économie présentielle et touristique : collecte d'informations, expertise de la situation et diagnostic partagé, animation d'une démarche de concertation des partenaires
- diagnostic de l'économie agricole et forestière : collecte d'informations, expertise de la situation et diagnostic partagé, cartographie, animation d'une démarche de concertation des partenaires

Considérant que ce projet a fait l'objet d'une consultation de Marché Public en Procédure Adaptée, en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

| <b>Description des prestations</b>  | <b>Montant estimatif HT</b> |
|---|-----------------------------|
| Lot 1/ Élaboration du Projet Territorial de Développement Durable et diagnostic de l'économie présentielle et touristique | 75 000,00 €                 |
| Lot 2/ Diagnostic de l'économie agricole et forestière  |                             |
| ♦ Tranche Ferme : Diagnostic agricole et forestier  | 68 000,00 €                 |
| ♦ Tranche Optionnelle : Cartographie  | 23 000,00 €                 |
| <b>Coût global de l'opération</b>   | <b>166 000,00 €</b>         |

Considérant que cette action a fait l'objet d'un financement du FNADT/CPER 2015-2020 d'un montant prévisionnel de 78 000 euros, attribué par convention du 30 novembre 2016, entre le SYTEC et la préfecture de région.

Considérant que l'objectif de cette action entre également dans le cadre du programme LEADER 2014-2020 – GAL PAYS DE SAINT-FLOUR HAUTE AUVERGNE de l'action 1 « Définir et mettre en œuvre des stratégies locales de développement et d'aménagement (sous-mesure 19.2 – Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux).

Considérant que le montant plafond d'aide FEADER est de 80% des dépenses, plafonnée à 50 000€ pour les dépenses immatérielles : prestations d'études, d'enquêtes, d'expertises, inventaires et diagnostics et de communication et de diffusion.

Considérant le plan de financement :

| <b>Financement</b>                                  | <b>Montant € HT</b> |
|---|---------------------|
| <b>Montant de l'aide FEADER (LEADER) sollicitée</b> | <b>50 000,00</b>    |
| Autre co-financeur public : FNADT/CPER 2015-2020    | 78 000,00           |
| <b>Montant total des financements sollicités</b>    | <b>128 000,00</b>   |
| Autofinancement                                     | 38 000,00           |
| <b>Coût global de l'opération</b>                   | <b>166 000,00 €</b> |

#### LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,  
Après avoir délibéré,

- *Décide de solliciter l'attribution d'une participation financière du programme LEADER d'un montant de 50 000 euros à l'élaboration du Projet Territorial de Développement Durable*
- *Décide de donner délégation au Président pour tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette décision*

POUR : 27 voix

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.

Fait à Saint-Flour le  
Affiché le

Le Président



Pierre JARLIER